

Réussite éducative : mise en œuvre

Joce Le Breton, centre Alain Savary



Entré en application dans le courant de l'année 2005, le plan de cohésion sociale vise à « redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale ». Trois piliers fondamentaux structurent ce plan : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. La « réussite éducative » regroupe deux programmes de l'égalité des chances : le programme 15, « Accompagner des enfants en fragilité », et le programme 16, « Accompagner des collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire ». Elle vise à soutenir des parcours de réussite d'enfants et d'adolescents fragilisés, de deux à seize ans, vivant dans des quartiers défavorisés et scolarisés en éducation prioritaire, notamment dans les réseaux « ambition réussite ». Elle propose deux dispositifs : les PRE, projets de réussite éducative et les IRE, internats de réussite éducative. La démarche de « réussite éducative » vise à mettre en cohérence ces deux dispositifs avec ceux déjà existants : contrats éducatifs locaux, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, école ouverte, qui ne permettent pas toujours de prendre en compte la population la plus fragilisée. Elle s'inscrit dans une nouvelle logique articulant une entrée territoriale et une entrée par les publics. La « réussite éducative » se caractérise par une prise en charge du jeune dans sa globalité, une approche individualisée des parcours éducatifs et un appui à la fonction parentale.

L'État a donné les orientations de ce programme tout en laissant une grande latitude au niveau local et, à l'issue de la première année, sa mise en place a été évaluée. Fort de ce bilan, un guide méthodologique a été élaboré pour donner aux acteurs de terrain des repères pour la construction de leur propre projet. Ce guide se structure autour de deux grandes questions :

« Qu'est-ce qu'un projet de réussite éducative ? » et « Le PRE aujourd'hui ? ». La première permet de traiter dix-huit thématiques. Parmi les thèmes abordés, signalons l'articulation du PRE avec les autres dispositifs partenariaux, les différentes structures juridiques supports des projets, le cadre de la convention pluriannuelle, le pilotage et la coordination, l'évaluation. D'autres aspects de la mise en œuvre des projets sont également examinés : mobilisation des partenaires, rôle et composition de l'équipe pluridisciplinaire, partage des informations entre professionnels. Concernant ce dernier point, le guide énonce une dizaine de principes sur lesquels s'appuyer pour élaborer une charte de confidentialité. Bien évidemment, le repérage et l'orientation des enfants vers les dispositifs, le diagnostic, la place de la famille sont pris en considération. Chacune des thématiques est illustrée par de bonnes pratiques mises en œuvre sur les territoires. La seconde partie du guide, « Le PRE aujourd'hui ? », décrit les projets réalisés dans une douzaine de villes et propose des interviews d'acteurs. Puis, un certain nombre de parcours individualisés sont exposés sous une forme synthétique. Ces fiches concernent toutes les tranches d'âges et traitent de différentes problématiques telles que l'absentéisme, le manque de motivation scolaire, les difficultés familiales, de santé, etc.

En juin 2006, soit un an après le lancement de la « réussite éducative », un rapport, coordonné par Dominique Glasman, professeur de sociologie, a été remis à la Délégation interministérielle à la ville (DIV). À cette même date, les premières rencontres nationales de la « réussite éducative » ont été organisées. Durant cette journée, Dominique Glasman

est intervenu sur la problématique du PRE en s'appuyant sur les travaux de consultants mobilisés par la DIV et les enquêtes complémentaires qu'il a lui-même menées.

Il a clairement énoncé trois préconisations. D'abord privilégier la souplesse dans la mise en œuvre locale des projets de réussite éducative tout en favorisant la mutualisation des expériences. Puis allouer les financements à la coordination, à l'ingénierie du projet ainsi qu'à la rétribution des fonctions de référent. Et enfin, associer l'ensemble des acteurs de terrain, travailleurs sociaux et associations dans la phase de conception du projet afin de favoriser leur engagement, d'assurer la pertinence du projet, le travail partenarial. Puis, Dominique Glasman a affirmé plusieurs exigences. Selon lui, il faudrait, à terme, faire porter l'évaluation sur les effets du PRE c'est-à-dire sur les évolutions des enfants qui en bénéficient et sur le bien-fondé de l'individualisation pour chacun d'entre eux. Il importerait également de cerner plus précisément les contours de la réussite éducative afin de pouvoir définir les actions appropriées et savoir quels aspects privilégier dans le suivi des enfants. Le PRE mériterait aussi d'être inscrit dans la durée, ce qui suppose une ténacité institutionnelle autant que politique car toute action éducative demande du temps. Il serait encore nécessaire de prendre en compte l'individu sans oublier que les conditions sociales dans lesquelles il vit sont pour partie responsable de la « fragilité » qu'on lui reconnaît. Et enfin, il reste essentiel de respecter la dignité des familles en dépit de la déqualification sociale qui les affecte, en proposant des modes de prise en charge de leurs enfants qui les reconnaissent en tant que parents et citoyens. ■

Une présentation du plan de cohésion sociale :

www.cohesionsociale.gouv.fr/plan-cohesion-sociale/6.html

La plaquette de présentation du dispositif « réussite éducative » :

www.cohesionsociale.gouv.fr/les-dossiers/reussite-educative/documentation/donner-toutes-ses-chances-un-enfant-1140.html

Le guide méthodologique du projet de réussite éducative :

www.ville.gouv.fr/pdf/editions/reussite-educative-guide.pdf

Vient de paraître dans la collection Repères aux éditions de la DIV (juin 2007, 178 p.)

Le dossier « réussite éducative » :

www.cohesionsociale.gouv.fr/les-dossiers/reussite-educative/188.html

La conférence de Dominique Glasman :

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/ExpDIV29-06-2006.pdf>

Le rapport coordonné par Dominique Glasman :

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rapDIV12-07-06.pdf>